

## **Le destin de la Belgique française**

### **Annexes**

#### **Annexe 1 : Territoires des Communautés et Régions de Belgique (carte)**

On aura un aperçu cartographique simplifié de l'organisation territoriale de l'Etat fédéral belge en ses trois Communautés et trois Régions administratives, elles-mêmes assises sur les territoires des quatre régions linguistiques belges, en prenant connaissance de la carte sommaire consultable sur le site Internet du Gouvernement fédéral belge, «fgov.be».

On peut ensuite compléter cet aperçu de l'organisation administrative et spatiale de la Belgique par la consultation de tout atlas, par celle de la carte générale au 1/250 000 de la Belgique de l'IGN belge, et par celle présente sur le site «ngi.be».

#### **Annexe 2 : Territoires à minorité linguistique protégée en Belgique (carte)**

Une identification cartographique des seize communes bilingues à statut linguistique spécial, français/néerlandais, peut être obtenue en consultant le site Internet québécois consacré à «l'aménagement linguistique dans le monde», «tlfq.ulaval.ca».

On identifiera :

-les douze communes flamandes, qui bordent soit la «frontière» wallonne, soit celle de Bruxelles, soit les deux pour l'une d'elles, une autre étant non reliée à la Flandre (mais l'étant aux Pays-Bas hollandais);

-les quatre communes wallonnes qui bordent la «frontière» flamande, l'une n'étant pas reliée à la Wallonie (mais l'étant à la France).

L'identification cartographique des neuf communes wallonnes constitutives de la région linguistique/communauté «germanophone», et des deux communes wallonnes adjacentes à minorité germanophone protégée, sera également obtenue en consultant le même site.

#### **Annexe 3 : Territoires et infrastructures de Bruxelles et de sa périphérie (carte)**

Une compréhension cartographique suffisante de la réalité spatiale bruxelloise, qui doit porter à la fois sur l'ensemble urbain bruxellois, son environnement, les limites administratives qui le découpent et les axes de transport qui le desservent, peut être acquise en consultant :

- la carte Michelin au 200/1000 de la Belgique (nord et centre) ;
- la carte topographique IGN Belgique au 1/100 000 (carte 109) ;
- la carte topographique IGN Belgique au 1/50 000 (carte 31) ;
- la carte Michelin de Bruxelles au 1/17 500.

#### **Annexe 4 : Territoires et populations à rattacher à Bruxelles (descriptif)**

La description des territoires en cause fait l'objet du texte ci-après.

Sur le plan cartographique, et en s'aidant de ce descriptif, une définition suffisante de ces territoires peut être atteinte par l'examen des cartes IGN Belgique (au 1/50 000) et de la carte Michelin de Bruxelles précités.

L'implantation de la population de langue française en périphérie de Bruxelles peut être appréhendée en consultant le site Internet associatif «carrefour.be».

\*\*\*\*\*